

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 AVRIL 2014

Présents : Barbut René, Bastide Claude, Boudache Zina, Brioude Georges, Chapon Christian, Comte Marlène, Ferrand Michel, Glorieux Christian, Jouve Lucien, Mathis Christine, Mistral Jean-François, Marc Rémy, Naamar Abdelaziz, Pradourat Renée, Ricci Claude, Rouibi Zakia, Roux Michel, Vacher Jean-Serge.

Pouvoirs : Kadouli Linda à Boudache Zina, Naamar Elisabeth à Brioude Georges, Pezzo Josiane à Ricci Claude, Ponsonaille Françoise à Bastide Claude, Zapéra Eric à Naamar Abdelaziz.

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20h30, procède à l'appel et, constatant que le quorum est atteint, passe à l'examen des questions inscrites à l'ordre du jour.

Christine Mathis sera la secrétaire de séance.

Monsieur le Maire revient sur la délibération n°015/2014 du 11 Avril 2014 concernant les membres du Bureau d'Adjudication et de la Commission d'Appel d'Offres afin de rajouter Mr Christian Glorieux (délibération n°032/2014)

Monsieur le Maire demande l'approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 11 Avril 2014.
[Vote : adopté à l'unanimité](#)

Délibération n°023/2014 : Mise en place des Commissions

6 commissions de travail ont été mises en place lors du dernier Conseil Municipal.

COMMISSIONS DES TRAVAUX (NEUFS – COURANTS)

Président : Michel FERRAND

Elisabeth NAAMAR
Marlène COMTE
René BARBUT
Michel ROUX
Christian CHAPON
Lucien JOUVE
Jean-François MISTRAL

COMMISSION DE L'ENFANCE – JEUNESSE ET SPORTS

Président : Abdélaziz NAAMAR

Christine MATHIS
Michel FERRAND
Claude BASTIDE
Renée PRADOURAT
Jean-François MISTRAL
Linda KADOULI
Claude RICCI
Josiane PEZZO
Elisabeth NAAMAR

COMMISSION AFFAIRES SCOLAIRES

Présidente : Elisabeth NAAMAR

Linda KADOULI
Claude BASTIDE
Marlène COMTE
Zina BOUDACHE
Renée PRADOURAT
Josiane PEZZO
Rémy MARC

COMMISSION ENVIRONNEMENT –CADRE DE VIE

Présidente : Claude BASTIDE

Elisabeth NAAMAR

Françoise PONSONNAILLE
Lucien JOUVE
Josiane PEZZO
Jean-François MISTRAL
Zina BOUDACHE
Christine MATHIS
Michel ROUX
Linda KADOULI
René BARBUT

COMMISSION DES AFFAIRES SOCIALES – FESTIVITES ET COMMEMORATIONS

Présidente : Marlène COMTE

Elisabeth NAAMAR
Claude BASTIDE
Françoise PONSONNAILLE
Lucien JOUVE
Josiane PEZZO
Jean-François MISTRAL
Zina BOUDACHE
Christine MATHIS
Michel ROUX
Linda KADOULI
Claude RICCI
Christian CHAPON
René BARBUT
Renée PRADOURAT
Zahia ROUIBI

COMMISSION SECURITE – INFORMATIONS

Président : Jean-François MISTRAL

Zina BOUDACHE
Linda KADOULI
Elisabeth NAAMAR
Claude BASTIDE
Josiane PEZZO
Renée PRADOURAT
Lucien JOUVE
Christine MATHIS
Jean-François MISTRAL

Vote : adopté à l'unanimité

Délibérations n°024/2014 : Vote du BP 2014 Commune et Lotissement

Budget prévisionnel communal :

Monsieur le Maire fait lecture des propositions chiffrées du budget prévisionnel communal 2014.

Section d'Investissement : les comptes sont équilibrés

Dépenses = 751 620,00 €

Recettes = 751 620,00 €

Section de Fonctionnement : une prévision excédentaire de 327 098,51 € qui correspond au résultat d'exploitation cumulé :

Dépenses = 1 829 002,00 €

Recettes = 2 156 100,51 €

Vote : 20 pour, 3 abstentions

Adopté à la majorité

Budget prévisionnel annexe Lotissement de La Plaine :

Monsieur le Maire explique que tant que tous les lots ne sont pas vendus, les deux budgets doivent être séparés.

Section d'Investissement : les comptes sont équilibrés

Dépenses = 564 910,28 €

Recettes = 564 910,28 €

Section de Fonctionnement : les comptes sont équilibrés

Dépenses = 567 310,28 €

Recettes = 567 310,28 €

Les recettes et dépenses s'équilibrent.

Vote : 20 pour, 3 abstentions

Vote : adopté à la majorité

Délibération n°025/2014 : Vote des taux d'Imposition

Monsieur le Maire rappelle que les taux d'imposition dépendent de la valeur locative qui chaque année est revalorisée par l'Etat (mise en place en 1970) :

Taxe Habitation : 12,59%

Taxe Foncier Bâti : 19,90%

Taxe Foncier non Bâti : 48,96%

En conséquence de la crise économique actuelle, Monsieur le Maire propose de ne pas augmenter les taux d'imposition de la Commune.

Vote : 20 pour, 3 abstentions

Adopté à la majorité

Délibération n°026/2014 : Subventions aux Associations (liste ci-jointe)

Il existe actuellement sur la Commune 35 associations (communales, départementales, nationales et patronales) qui ont besoin de subvention de fonctionnement pour assurer des actions et des animations. Le total général s'élève à 42 473,00 €

Vote : adopté à l'unanimité

Délibération n°027/2014 : Subvention au C.C.A.S.

Monsieur le Maire propose de voter un budget de fonctionnement de 27 000,00 €.

Vote : adopté à l'unanimité

Délibération n°028/2014 : Délégation permanente des attributions du Maire

Le Maire expose que les articles L 2122-21 et L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales donnent au Conseil Municipal la possibilité de lui déléguer pour la durée de son mandat un certain nombre des attributions de cette assemblée. Il l'invite à examiner s'il convient de faire application de ces textes.

En vue de faciliter la bonne marche de l'administration communale, il est important de donner au Maire l'ensemble des délégations d'attribution prévues par les articles L 2122-21 et L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Vote : adopté à l'unanimité

Délibération n°029/2014 : Désignation des Membres de la C.C.I.D.

Monsieur le Maire rappelle que la C.C.I.D. (Commission Communale des Impôts Indirects) nécessite des citoyens résidant dans la Commune et hors Commune. Monsieur le Maire propose une liste de 32 personnes.

NBR	TITULAIRES		NBR	SUPPLEANTS	
COMMISSAIRE DOMICILIES HORS COMMUNE ET INSCRITS AU ROLE DES IMPOTS LOCAUX					
1	BOUZIGES	JACQUES	1	LIVRIZZI	ROSARIO
2	BRIOUDES	ANNIE	2	JOUVE épouse SERRE	MIREILLE
COMMISSAIRES DOMICILIES DANS LA COMMUNE					
3	CORBIER épouse COMTE	MARLENE	3	MEZGHENNA épouse KADOULI	LINDA
4	FERRAND	CHRYSTEL	4	BARAILLE épouse PRADOURAT	RENEE
5	LHERMET épouse FORESTIER	MARYSE	5	JOUVE épouse ROUX	COLETTE
6	MATHIEU	FRANCIS	6	HACQUARD épouse PEYRIC	NICOLE
7	ROUX	MICHEL	7	POITEVIN	PIERRE
8	VIGOUROUX	CHARLES	8	RIBOT	MURIEL
9	JOUVE	LUCIEN	9	ROLLAND	REMY
10	CASTAGNE épouse OUAkli	LYDIE	10	CHAPON	CHRISTIAN
11	TALAGRAN	ANDRE	11	DUFOUR épouse RICCI	CLAUDE
12	BARBUT	RENE	12	POMARET	JOEL
13	FERRAND	MICHEL	13	MALLET épouse PEZZO	JOSIANE
14	VINCENS	ELISABETH	14	FAURE épouse BASTIDE	CLAUDE
COMMISSAIRE PROPRIETAIRE DE BOIS OU FORETS / DOMICILIES S/ LA COMMUNE					
15	ROUMESTAND	YVON	15	LOI	ALEXANDRE
16	ROCHELEMAGNE	JOSEPH	16	PEYRIC	MARC

Vote : adopté à l'unanimité

Délibération n°030/2014 : Tableau de Modification des Effectifs

Suite à un changement dans le temps de travail du poste d'un agent communal, un poste d'Adjoint Technique Territorial 2^{ème} classe a été créé. Désormais l'ancien poste de cet agent (poste à Temps non complet) est vacant et doit être supprimé.

Monsieur le Maire propose la suppression de ce poste.

Vote : adopté à l'unanimité

Délibération n°031/2014 : Rattachement de l'entité C.C.A.S. au budget communal

Monsieur le Maire expose que par mesure de simplification budgétaire, l'article 2 du décret n°87-130 du 26 février 1987 relatif à la comptabilité des CCAS et CIAS, prévoit la possibilité pour les CCAS dont les recettes de fonctionnement annuelles n'excèdent pas 30 489,80€, toutes activités confondues, de décrire leurs opérations dans une comptabilité rattachée à celle de la commune.

La subvention de fonctionnement versée par la commune au CCAS s'élèvera à 27 000.00€ et certaines dépenses relevant du domaine des festivités (repas et voyage des aînés, repas des jeunes retraités) seront intégrées en 2014 directement au budget communal.

De plus, la présence d'un résultat cumulé de clôture, au 31 décembre 2013, faisait état d'un montant de 519 727.00€.

De ce fait, l'existence d'un seul et unique compte 515 au Trésor, nous permettrait de faire face aux décalages de caisse dus aux versement tardifs des subventions et dotations.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, entérine ces dispositions et donne son accord pour le rattachement de l'entité CCAS à l'entité Communale.

Vote : adopté à l'unanimité

Questions diverses :

Monsieur le Maire demande s'il y a des questions autres que celles inscrites à l'ordre du jour.
Aucun conseiller ne souhaite prendre la parole.

Les questions à l'ordre du jour étant épuisées, la séance est levée à 22h00.

Ce compte-rendu sera soumis, pour approbation, à l'assemblée délibérante lors du prochain Conseil Municipal.

Fait à Les Salles du Gardon, le 27 Avril 2014

Visa de Monsieur le Maire,
Georges BRIOUDES

CORRECTIF au compte rendu du Conseil Municipal du 25/04/2014

Une erreur s'est glissée au sein de la numérotation des délibérations, désormais il faut lire :

[Délibérations n°024/2014 : Vote du BP 2014 Commune et Lotissement](#)

[Délibération n°025/2014 : Vote des taux d'Imposition](#)

[Délibération n°026/2014 : Subventions aux Associations \(liste ci-jointe\)](#)

[Délibération n°027/2014 : Subvention au C.C.A.S.](#)

[Délibération n°028/2014 : Délégation permanente des attributions du Maire](#)

[Délibération n°029/2014 : Désignation des Membres de la C.C.I.D.](#)

[Délibération n°030/2014 : Tableau de Modification des Effectifs](#)

[Délibération n°031/2014 : Rattachement de l'entité C.C.A.S. au budget communal](#)

Délibération n°032/2014 : Election des membres du bureau d'adjudication et de la commission d'appel d'offre – membre supplémentaire

Merci de votre compréhension

La responsable des Services, Clarisse DONES